RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Arrêté DAJIM n° 42/2025

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Education,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : actes de procédure marchés publics/accords- cadres

Aux fins de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les actes de procédure marchés publics / accords-cadres tel qu'annexé au présent arrêté, délégation de signature est donnée :

- Pour la DGS, à M. Régis BRANDINELLI ;
- Pour la Direction du patrimoine, à Monsieur Pierre LEGRAND, Directeur et à Madame Emilie VIALLARD, Directrice adjointe, conformément au tableau en annexe;

Les actes non-mentionnés à ladite annexe restent soumis à la signature du Président d'Université Côte d'Azur dans la limite de la délibération n°2024-003 du 23 janvier 2024. En cas d'absence ou d'empêchement du Président d'Université Côte d'Azur, la délégation de signature est donnée au Vice-Président en charge du Conseil d'Administration, des Moyens et du Patrimoine, puis au Directeur général des Services.

ARTICLE 2 : affaires financières

Délégation de signature est donnée pour l'exécution du budget d'Université Côte d'Azur pour les opérations de travaux et de maintenance gérée par la Direction du patrimoine :

- pour la signature des bons de commande à M. Pierre LEGRAND sans condition de montant et en cas d'absence à Emilie VIALLARD.
- pour l'attestation des services faits à M. Pierre LEGRAND sans condition de montant.
- Pour la liquidation des dépenses (certification du service fait, décompte général, notamment) à Mme Emilie VIALLARD et en cas d'absence à M. Pierre LEGRAND sans condition de montant.
- Pour la liquidation des recettes ou la demande d'émission de recette à Mme Emilie VIALLARD et en cas d'absence à Pierre LEGRAND.

ARTICLE 3 : subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 4 : mention obligatoire

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 5 : durée

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°211/2024 en date du 03 juin 2024

Il entre en vigueur à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 7 : exécution

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeanick BRISSWALTER

Université Côte d'Azur
Le Président
Jeanick BRISSWALTER

Signé électroniquement par
Jeanick BRISSWALTER
Le 22/04/2025

Copies :
M. Le Recteur de Région académique, chancelier des Universités
M. le DGS
M. L'Agent Comptable
Mme La Directrice des Affaires financières
Intéressé.es

[Annexe]

Acte / décision	MARCHES SUBSEQUENTS TRAVAUX ET/OU MAINTENANCE ET PI ASSOCIES A DES ACCORDS-CADRES EXISTANTS	AUTRES PROCEDURES, MARCHES ET ACCORDS-CADRES ET PI ASSOCIEES A DES TRAVAUX ET/OU DE LA MAINTENANCE		
MONTANT PAR PROCEDURE (€ HT)	≤ 100 000 €	≤ 100 000 €	< 500 000 €	≥ 500 000 € jusqu'à 1 000 000 €
Passation / Notification du marché				
Correspondances courantes / Registre de dépôt et ouverture des plis				
Rapport de présentation				
Mise en place de la négociation si prévue dans le RC				
Déclaration sans suite / d'infructuosité				
Lettre aux candidats non retenus, et au candidat retenu et de complément de candidature				
Lettre de réponse aux demandes de motifs de rejet et décisions relatives aux demandes de communication des documents des marchés publics				
Lettre de notification du marché				
Acte d'engagement et mise au point				

Exécution administrative et technique du marché
Acte modificatif (avenant) et sa lettre de notification
Acte modificatif (clause de réexamen en cours d'exécution du marché et autres) et sa lettre de notification
Actes d'exécution (pénalités)
Mise en demeure
Autres formulaires d'exécution
Lettres de reconduction
Lettre d'affermissement de tranche
Acte de sous-traitance / lettre de notification
Certificat administratif
Lettres de résiliation, d'arrêt des prestations en fin de phase technique, de suspension d'exécution du marché
Ordre de service
PV de vérification, admission ou réception de marché